

n'a pas 3 millions d'habitants, le noyau de coagulation autour duquel serait venu s'agglomérer tout le groupe des Slaves du Sud, pour former une masse compacte de 7 ou 8 millions d'hommes et constituer un grand État. Mais cette « plus grande Serbie » impliquait une « plus petite Autriche » : il était nécessaire et il était temps que le Cabinet de Vienne intervînt pour mettre fin à de pareilles intrigues.

L'Autriche ne méconnaît pas la situation désavantageuse que les traités ont faite au royaume de Serbie; elle est disposée à lui faciliter, dans la mesure où elle le pourra, le moyen de vivre : encore faut-il que ce ne soit pas à ses propres dépens. Si la Serbie est pauvre et malheureuse, l'Autriche en est-elle donc responsable? Si la Serbie avait appliqué toutes ses énergies, comme l'ont fait d'autres États balkaniques, à améliorer sa situation économique et à fortifier son armée, au lieu de déchirer ses entrailles dans d'atroces tragédies dynastiques ou dans de stériles luttes de partis, sa situation serait moins désespérée. En tout cas, elle n'a aucun droit, pas plus que le Monténégro, à élever une protestation contre l'annexion de la Bosnie-Herzégovine; ce n'est pas vis-à-vis d'elle, mais de la Turquie, que l'Autriche s'était engagée à une occupation « provisoire », et ce sont les puissances signataires du traité de Berlin qui peuvent seules lui demander compte de sa violation. La parenté de race n'a jamais été considérée comme créant des droits à un État sur le territoire de son voisin. Qu'est-ce d'ailleurs que l'unité de la race serbe? Elle n'existait pas hier! Le Monténégro et la Serbie, aujourd'hui animés d'un égal ressentiment contre l'Autriche, ne s'avisèrent guère, il y a quelques mois, de leur « fraternité », quand on jugeait, à Cettigne, ce tragique procès où le roi Pierre était accusé d'avoir voulu faire assassiner son beau-père le prince Nicolas; encore aujourd'hui, malgré tant de